

Rapport du comité d'assurance responsabilité civile professionnelle du CCAG
à l'Assemblée Générale Annuelle du Conseil
Wolfville, Nouvelle-Écosse
15 et 16 octobre 2006

Le CARCP, un comité très actif du CCAG, a de nouveau connu une autre année très chargée. La composition du comité n'a pas changé au cours de l'année, ce qui assure le bon déroulement des réunions et favorise l'avancement des diverses initiatives. Deux membres verront leur mandat se terminer suite à la réunion du printemps 2007. Voici les membres présentement en poste au sein du comité ainsi que la date d'achèvement de leur mandat:

Sarah Cornett	Secrétaire-Trésorière	- Membre permanente
Lester Berrigan		- Printemps 2008
Greg Browne		- Printemps 2007
Monroe Kinloch		- Printemps 2007
Gordon Webster	Président	- Printemps 2009

Le comité se rassemble toujours deux fois par année. Ces réunions sont tenues conjointement avec nos réunions régulières avec notre courtier et nos assureurs où nous discutons des indemnités et des questions reliées à notre souscription. Nous communiquons également entre nous sur une base régulière par le biais de courriels, télécopies, téléphones et lorsque nécessaire, nous tenons des téléconférences.

Le courtier du CARCP, suivant les recommandations du comité, a négocié avec succès une nouvelle option avec nos assureurs, laquelle sera en vigueur le 1^{er} juin 2006 lors du renouvellement de la police. Cette option garantissait le gel des primes pour les renouvellements du 1^{er} juin 2006 et 2007, à condition que les assurés eussent optés pour l'option de deux ans lors du renouvellement de 2005. Ce qui signifie que les primes seront gelés pour trois années consécutives - une bonne nouvelle donc pour les assurés. L'avantage est que les assurés profiteront de la stabilité des primes pour une période de trois ans. Le seul désavantage cependant est que durant cette période où les montants seront gelés, il n'y aura pas d'ajustement en fonction des variations du coût de la vie ou de l'inflation. Donc, lors du renouvellement en 2008, notre assureur tentera probablement de rehausser les primes afin de compenser pour ces facteurs. À ce jour, les primes semblent être à un niveau acceptable et elles nous permettent de maintenir le programme en bonne santé. Le seul scénario où nous pourrions éventuellement subir une hausse, autre que par suite de l'indemnisation d'un sinistre catastrophique, serait en raison de l'ébranlement des marchés de l'assurance causé par une catastrophe naturelle ou une catastrophe causée par l'homme.

En 2005 le CARCP a complété une analyse actuarielle du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle du CCAG. Un résumé de cette analyse fut distribué aux membres du Conseil et fut également un des sujets de discussion de la téléconférence du Conseil qui eu lieu en mars. En résumé, le rapport indiquait qu'il n'était pas avantageux de considérer une option d'autofinancement pour l'instant. L'analyse indiquait également que les primes en vigueur permettraient de maintenir en santé le programme auquel le CCAG a souscrit.

Le contrôle des pertes demeure une initiative importante pour le CARCP, notre courtier et nos assureurs. Au cours de la dernière année, nous avons tenu un séminaire sur le sujet en Saskatchewan et il y en a un autre de prévu dans le cadre de l'assemblée générale annuelle tenue en Nouvelle-Écosse. De plus, le CARCP et Encon ont organisé une présentation sur les "Garanties et Contrats", laquelle fut tenue lors de l'assemblée générale annuelle de l'AATC à Kelowna. L'ANLS a également fait part au CARCP de son désir de tenir ce séminaire lors de leur assemblée générale annuelle en 2007 et nous mettrons la touche finale à cette option lors de notre prochaine assemblée à l'automne qui sera tenue à Terre-Neuve. Toutes les associations qui désirent tenir un séminaire sur le contrôle des pertes devraient communiquer avec le CARCP. En plus des séminaires, nous continuons d'assister nos assureurs en rédigeant sur une base régulière des bulletins portant sur le contrôle des pertes.

Le CARCP désire également rappeler aux associations et aux assurés que le "Guide de la prévention des sinistres et de gestion de la pratique" est disponible sur le site Web du CCAG et que vous pouvez le consulter au <http://www.ccls-ccag.ca/French/profliabilityFR.htm> Pour ceux qui le désirent, le "Guide" est aussi disponible en copie imprimée, des frais d'impression et de livraison s'appliquent toutefois. Au cours de la dernière année, le CARCP a également apporté des modifications à sa brochure, incluant quelques mises à jour, dont l'incorporation du nouveau logo du CCAG. Le CARCP a préparé une présentation PowerPoint qui est utilisée dans un même temps que la présentation du CCAG lors de la plupart des assemblées générales annuelles des associations.

Le CARCP désire également souligner aux associations et à leurs membres qu'il n'agit pas uniquement en tant que comité au sein d'un programme du CCAG. Bien que le CARCP parraine spécifiquement le programme du CCAG, car nous croyons qu'il s'agit là de la meilleure option, nous sommes à la disposition de tout arpenteur ou toute association ayant des questions concernant l'assurance responsabilité civile professionnelle, même s'ils sont assurés en dehors du programme du CCAG. Nous sommes disposés à répondre à toute question et à prodiguer des conseils éclairés aux arpenteurs et nous guiderons ces derniers dans la bonne direction afin qu'ils obtiennent l'expertise recherchée.

Le Comité continue à travailler avec notre courtier et nos assureurs afin d'offrir un programme d'assurance responsabilité civile professionnelle viable aux arpenteurs-géomètres du Canada. Nous délivrons présentement quelque 450 polices protégeant environ 800 arpenteurs-géomètres qui réalisent pour environ 400 millions de dollars de travaux dans huit provinces et les territoires. Nous considérons notre programme comme l'un des meilleurs dont puissent se prévaloir les professionnels et qu'étant donné les conditions actuelles du marché, le programme du CCAG est l'option la plus viable. Tel que mentionné précédemment, l'analyse actuarielle récemment complétée permet de tirer les mêmes conclusions.

Le CARCP tiendra sa rencontre personnelle conjointement avec le séminaire sur le contrôle des pertes présenté lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en Nouvelle-Écosse en octobre 2006. Quelques membres du CARCP demeureront à Wolfville afin de participer à l'assemblée générale annuelle du CCAG. Si des membres du Conseil ou des assurés ont des questions, préoccupations ou des commentaires à l'égard du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle du CCAG, n'hésitez pas à en faire part aux membres de notre comité.

ANNEXE C6

C6 Rapport du CARCP

Nous sommes fiers de souligner que le nombre d'années d'expérience combinées des membres de notre comité excédait les 45 ans à l'automne 2006. Nous croyons que notre comité est très apprécié du CCAG, des assurés et des associations membres participantes. Nous entretenons toujours de bons rapports avec notre courtier et nos assureurs et nous bénéficions de leur entière collaboration lors des traitements des dossiers de réclamations.

Le tout respectueusement soumis au nom du CARCP

Gordon A. Webster
Président, CARCP